



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 7 juillet 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame Linda Laplante, secrétaire de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter, madame Linda Laplante, secrétaire de direction, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet rappelle que conformément aux directives gouvernementales concernant les mesures d'encadrement des séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Il mentionne également que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Linda Laplante à l'adresse llaplante@mrcvs.ca

Il souligne la présence de monsieur Stéphane Labrie, attaché politique de madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil.

CA 21-07-07-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 21-07-07-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 5.1.2.11 : « Paiement annuel du compte Drop Box de l'équipe de l'environnement pour le comité de suivi des PGMR et les tableaux de bord PGMR pour la MRC et les 23 municipalités, au montant de 171,44 \$ taxes incluses : autorisation ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

Au suivi de la résolution numéro CA 21-06-02-21, il mentionne qu'à la suite de la rencontre avec le Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges pour la finalisation du bail, celui-ci sera signé sous peu, après la validation des chiffres reliés aux coûts d'immobilisation.



SUJETS TRAITÉS	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	SUIVI
Migration de l'unité NAS (serveur de stockage réseau) vers le centre de données de la MRC visant la pérennité des informations géospatiales au montant forfaitaire de 4 075 \$, avant taxes ainsi que des frais de 382,49 \$/mois, avant taxes pour stockage des données	CA 21-05-05-10	En cours.
Octroi de contrat pour la fourniture de conteneur, levée et valorisation du carton dans le Réseau des écocentres, du 15 juin 2021 au 14 juin 2022, pour un montant maximal de 19 000 \$ avant taxes	CA 21-05-05-22	Contrat en processus de signature.
Achat et impression de 21 000 constats d'infraction chez imprimerie Continuum à la cour municipale régionale pour la Sûreté du Québec au montant de 13 335 \$ (plus les taxes applicables)	CA 21-06-02-06	En cours
Achat du système d'enregistrement et de la licence « GSC CORE 110f » pour la cour municipale régionale au montant de 5 985 \$ avant taxes	CA 21-06-02-07	En cours
Achat de boîtes GO Zéro de Medsup Canada pour la récupération des masques de procédures dans le Réseau des écocentres et au siège social de la MRC pour un montant de 3 500 \$ taxes incluses	CA 21-06-02-08	En cours
Achat et installation d'affichage pour l'ajout de points de dépôt des appareils contenant des halocarbures aux écocentres à Saint-Zotique et à Rigaud par St-Clet Design au montant de 1 082 \$ avant taxes	CA 21-06-02-09	En cours Installation prévue la semaine du 5 juillet
Achat de 21 drapeaux chez Tecnima VL inc. (5 drapeaux du Québec, 11 drapeaux de l'emblème héraldique et 5 drapeaux Fièrement Vaudreuil-Soulanges) pour le pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 1 938,48 \$ incluant les taxes applicables	CA 21-06-02-10	En cours
Obstruction par barrages de castors sur le cours d'eau Grand Marais sur le lot 3 767 794 : mandat au trappeur Stéphane Giroux pour le piégeage des castors au montant maximum de 1 000 \$	CA 21-06-02-15	En cours
Obstruction par barrages de castors sur le cours d'eau Grande Ligne de Rigaud/Chevrier sur le lot 3 608 991 à Rigaud : mandat au trappeur Patrick Rozon pour le piégeage des castors au montant maximum de 1 000 \$	CA 21-06-02-16	En cours
Octroi d'un mandat à l'heure à Blain Joyal Charbonneau pour la mise à jour des tableaux de bord des plans de gestion des matières résiduelles pour un montant maximal de 875 \$, avant taxes	CA 21-06-02-17	En cours Mandat octroyé
Réalisation d'un projet pilote de compaction des matériaux de construction, rénovation et démolition dans les conteneurs à l'écocentre à Rigaud, par les travaux publics de la ville de Rigaud, pour un montant maximal de 4 290 \$ avant taxes	CA 21-06-02-18	Planification en cours Réalisation du projet pilote en juillet
Renouvellement du contrat de licences et de soutien technique pour le logiciel Antidote avec Druide Informatique inc. au montant de 574 \$ avant les taxes pour l'usage de l'application par tous les employés de la MRC pour l'année 2021-2022	CA 21-06-02-19	En cours
Maison du patrimoine – octroi d'un mandat afin de poursuivre des travaux de l'inventaire détaillé du patrimoine par monsieur Étienne Boulanger au coût de 6 000 \$ taxe incluse	CA 21-06-02-20	Transmission de la résolution à Étienne Boulanger le 14 juin 2021. Rencontre le 30 juin 2021 avec Étienne Boulanger pour discuter de l'élaboration de l'inventaire détaillé et des méthodes utilisées.



Bail entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges (CAVS) pour le 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe	CA 21-06-02-21	Une rencontre est prévue le 6 juillet avec le CAVS pour finaliser le bail qui devrait être signé peu après.
Ajout de points de dépôt aux écocentres à Saint-Zotique et à Rigaud pour les appareils contenant des halocarbures et signature d'une entente avec GoRecycle, pour les services sans frais de collecte, de transport et de recyclage des appareils contenant des halocarbures provenant du Réseau des écocentres	CA 21-06-02-23	Ajout des points de dépôt complété. En attente de l'entente de GoRecycle
École primaire Les Cèdres - demande d'exclusion de la zone agricole - observations sur l'orientation préliminaire de la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) - dossier 430 302 et demande d'une rencontre publique	CA 21-06-02-24	Transmission de la résolution et demande de rencontre publique faite auprès de la CPTAQ le 14 juin 2021. En attente d'une convocation de la CPTAQ pour la tenue de la rencontre publique
Plan régional des milieux humides et hydriques : formation sur le cadre législatif pour les maires et les directeurs généraux « Quelles limites pour les pouvoirs des municipalités » au coût de 500 \$ plus taxes	CA 21-06-02-26	Formation tenue le 29 juin 2021 de 15h30 à 17h15. Présence de 29 personnes provenant des villes (maires, DG, professionnels et de 5 personnes de la MRC). Transmission du PowerPoint de la formation aux 23 maires et DG le 30 juin 2021.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2021 : ADOPTION

CA 21-07-07-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 2 juin 2021 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 21-07-07-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 21-07-07 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-07-07, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.



5.1.2 ACHATS, FRAIS DE SERVICE OU ENTRETIEN

5.1.2.1 ACHAT DE 500 CHEMISES DE CLASSEMENT POUR LA MRC À LA FIRME CLASSEMENT LUC BEAUDOIN AU COÛT DE 275 \$ PLUS LES TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la nécessité de la MRC à ouvrir de nouveaux dossiers;

CONSIDÉRANT les besoins de chemises de classement pour ouvrir de nouveaux dossiers pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT le degré de satisfaction des produits de la firme Classement Luc Beaudoin;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 130 00 670
02 220-00 670
02 400 00 670
02 610 00 670

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'acheter les chemises de classement nécessaires pour l'ouverture de nouveaux dossiers à la compagnie *Classement Luc Beaudoin* pour un montant de 275 \$ plus les taxes.

Proposition adoptée.

5.1.2.2 ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU CHEZ ÉDITIONS VAUDREUIL AU MONTANT DE 3 637,59 \$ INCLUANT LES TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins de fournitures de bureau au siège social de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE *Éditions Vaudreuil* est une entreprise de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise offre des produits de qualité et un bon service à la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 130 00 670
02 220 00 670
02 400 00 670
02 610 00 670

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'autoriser l'achat des fournitures de bureau énumérées sur le bon de commande ci-joint chez *Éditions Vaudreuil* au montant de 3 637,59 \$ incluant les taxes.

Proposition adoptée.



5.1.2.3 FRAIS DE RÉPARATION DE 955 \$ PLUS TAXES DU SERVEUR D'ENREGISTREMENT DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE (CMR) « QSC CORE 110F » QUI SERVIRA DE REMPLACEMENT EN CAS DE DÉFECTUOSITÉ DU NOUVEAU SYSTÈME : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le système d'enregistrement des séances de cour est défectueux;

CONSIDÉRANT QUE le matériel d'enregistrement nécessite une réparation;

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien convenu avec Simplevu Inc.;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 414;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser la réparation du serveur d'enregistrement de la cour municipale régionale (CMR) « QSC Core 110F » qui servira de remplacement en cas de défectuosité du nouveau système au montant de 955 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

5.1.2.4 ACHAT DE CARTOUCHES D'ENCRE POUR LA MACHINE À AFFRANCHIR DE LA MRC AU MONTANT DE 588,19 \$ ET D'UNE CARTOUCHE D'ENCRE POUR L'IMPRIMANTE DE M. HUGUES CHARBONNEAU AU MONTANT DE 88,53 \$: AUTORISATION

CONSIDÉRANT le besoin de cartouches d'encre pour la machine à affranchir de la MRC;

CONSIDÉRANT le besoin d'une cartouche d'encre pour l'imprimante de monsieur Hugues Charbonneau;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 130 00 670

02 220 00 670

02 400 00 670

02 610 00 670

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'achat de cartouches d'encre pour la machine à affranchir de la MRC au montant de 588,19 \$ et d'une cartouche d'encre pour l'imprimante de monsieur Hugues Charbonneau au montant de 88,53 \$.

Proposition adoptée.

5.1.2.5 NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE DE L'ÉQUIPE DES COURS D'EAU AU MONTANT MAXIMUM DE 500 \$ POUR L'ANNÉE 2021 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins de l'équipe des cours d'eau en matière de nettoyage d'équipement de protection individuelle, notamment pour effectuer des travaux d'inspection en milieu riverain (tique, boue, herbe à puce, panais sauvage);

CONSIDÉRANT la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);



CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues au budget de l'équipe des cours d'eau pour le nettoyage d'équipement de protection individuelle et que ces sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 650;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le nettoyage de l'équipement de protection individuelle pour un montant maximum de 500 \$ plus taxes pour l'année 2021.

Proposition adoptée.

5.1.2.6 MISE À JOUR DU SYSTÈME D'ALARME ET CHANGEMENT DE PILE DE SECOURS À L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION PAR SÉCURITÉ QUENNEVILLE AU MONTANT DE 177,90 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire et responsable du site et des infrastructures de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT le contrat annuel convenu avec Sécurité Quenneville inc. pour le service de centrale de surveillance à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le système d'alarme nécessite une mise à jour et un changement de la pile de secours;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser la mise à jour du système d'alarme et le changement de la pile de secours à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion par Sécurité Quenneville au montant de 177,90 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

5.1.2.7 REMPLACEMENT D'UN RESSORT DE LA BARRIÈRE DE SÉCURITÉ LEVANTE À L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION PAR PIVIN & DRAPEAU INC. AU MONTANT DE 70 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire et responsable du site et des infrastructures de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la résolution CA 21-02-10-14 qui autorise la réalisation de l'entretien de la barrière de sécurité levante;

CONSIDÉRANT QUE le ressort du bas de la barrière est brisé et doit être remplacé;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser le remplacement d'un ressort de la barrière de sécurité levante à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion par Pivin & Drapeau inc. au montant de 70 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.



5.1.2.8 OCTROI D'UN MANDAT POUR UNE BANQUE D'HEURES DE 60 HEURES EN SERVICES MULTI-TRAVAUX (HOMME À TOUT FAIRE) À GROUPE LIMITLESS POUR UN MONTANT DE 3 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR 2021 ET 2022 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit régulièrement procéder à de menus travaux à réaliser par un homme à tout faire;

CONSIDÉRANT les besoins pour différentes tâches manuelles dans les bâtiments de la MRC telles que, non-exclusivement : installation de drapeaux, déplacement de mobilier ou de gros objets, réception et manutention de grandes commandes d'approvisionnement, dépôt de matières à l'écocentre et autres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a pas d'employé de type « col bleu » pour réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Limitless est sise dans la région de Vaudreuil-Soulanges, spécifiquement à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a déjà été engagée par la MRC à sa satisfaction;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'octroyer un mandat pour service multi-travaux (banque de 60 heures) à Groupe Limitless pour un montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables pour 2021 et 2022 : autorisation

Proposition adoptée.

5.1.2.9 MAISON DU PATRIMOINE - ACQUISITION DE PRÈS DE 850 PHOTOGRAPHIES ORIGINALES DE LA CONSTRUCTION DU CANAL DE SOULANGES À BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA AU COÛT DE 4 250 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Noppen poursuit des travaux de recherches sur le canal de Soulanges portant sur son histoire, son architecture, son patrimoine et son paysage, en vue de la publication d'un ouvrage dont la parution est prévue en 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de près de 850 photographies originales de la construction du canal de Soulanges est nécessaire pour réaliser les travaux de recherche de monsieur Noppen;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition de ces photographies originales auprès de Bibliothèque et Archives Canada est estimé à 8 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain contribue également à l'achat des photographies originales par une contribution couvrant la moitié du coût d'acquisition, soit un montant de 4 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges possède un fort intérêt d'obtenir ces 850 photographies à des fins historiques et patrimoniales;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 349;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu



d'autoriser l'achat de près de 850 photographies originales de la construction du canal de Soulanges de Bibliothèque et Archives Canada au coût de 4 250 \$ taxes incluses.

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer les documents nécessaires.

Proposition adoptée.

5.1.2.10 MAISON DU PATRIMOINE - RÉALISATION DE 20 FICHES DE « MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RÉSIDENTIEL DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES » AU COÛT DE 3 000 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Maison du patrimoine a pour mandat d'outiller les municipalités à maîtriser les connaissances et savoir-faire en matière de restauration des bâtiments à caractère patrimonial identifiés par l'inventaire;

CONSIDÉRANT l'inventaire patrimonial réalisé sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de fiches de mise en valeur du patrimoine résidentiel permettra aux municipalités et aux propriétaires de maîtriser des connaissances et savoir-faire en matière de restauration des bâtiments patrimoniaux, identifiés par l'inventaire;

CONSIDÉRANT QUE les fiches identifieront des caractéristiques observées et analysées du patrimoine résidentiel de la région (typologie et composantes) dans une optique actualisée de la restauration patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des fiches nécessite du graphisme et de la modélisation des typologies des bâtiments, de leurs façades et de leurs composantes : revêtements de toit, revêtements de murs, ornements, portes et fenêtres;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 349;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser la réalisation de 20 fiches de « Mise en valeur du patrimoine résidentiel de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » au coût de 3 000 \$ taxes incluses; et

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer les documents nécessaires.

Proposition adoptée.

5.1.2.11 PAIEMENT ANNUEL DU COMPTE DROP BOX DE L'ÉQUIPE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE COMITÉ DE SUIVI DES PGMR ET LES TABLEAUX DE BORD PGMR POUR LA MRC ET LES 23 MUNICIPALITÉS, AU MONTANT DE 171,44 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du comité de suivi des PGMR plusieurs documents sont transférés aux municipalités afin de les outiller dans la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE des tableaux de bord PGMR ont été créés afin de collecter des informations auprès des municipalités sur l'avancement des mesures des PGMR pour compléter le rapport au ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques;



CONSIDÉRANT QUE les tableaux de bord PGMR et les documents du comité de suivi des PGMR sont transférés à travers l'outil de partage Drop Box;

CONSIDÉRANT QUE le compte de l'équipe de l'Environnement vient à échéance le 17 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 450 00 349;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'autoriser le renouvellement annuel du compte Drop Box de l'équipe de l'environnement au coût de 171,44 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.3 FRAIS DE REPRÉSENTATION

5.1.3.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME DANIELLE BÉLUSE, POUR UN MONTANT DE 50 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1ER MAI AU 31 MAI 2021 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE madame Danielle Béluse utilise son téléphone cellulaire personnel pour un usage professionnel;

CONSIDÉRANT la Politique de remboursement des dépenses des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles dans le modèle de répartition budgétaire suivant :

02-130-00-331;
02-220-00-331;
02-320-00-331;
02-400-00-331;
02-460-00-331;
02-610-00-331;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'autoriser le paiement du remboursement des dépenses de madame Danielle Béluse au montant de 50 \$.

Proposition adoptée.

5.1.3.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME MYLÈNE GALARNEAU, POUR UN MONTANT DE 250 \$ POUR LA PÉRIODE DE FÉVRIER À JUIN 2021 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE madame Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines, utilise son téléphone cellulaire personnel pour un usage professionnel;

CONSIDÉRANT la Politique de remboursement des dépenses des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;



CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles dans le modèle de répartition budgétaire suivant :

02-130-00-331;
02-220-00-331;
02-320-00-331;
02-400-00-331;
02-460-00-331;
02-610-00-331;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le paiement du remboursement des dépenses de madame Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines, au montant de 250 \$.

Proposition adoptée.

5.1.3.3 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR RAYMOND MALO POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2021 POUR UN MONTANT DE 185,48 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, planification et dossiers métropolitains, a effectué des dépenses d'ordre professionnel dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT la Politique de remboursement des dépenses des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles dans le modèle de répartition budgétaire suivant :

02-130-00-331;
02-220-00-331;
02-320-00-331;
02-400-00-331;
02-460-00-331;
02-610-00-331;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le paiement du remboursement des dépenses de monsieur Raymond Malo pour la pour un montant de 185,48 \$.

Proposition adoptée.

5.1.3.4 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME MARIE-CLAUDE PERRON, POUR UN MONTANT DE 134,16 \$ POUR LA PÉRIODE DU 6 MAI AU 10 JUIN 2021: AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Perron, agente de développement en environnement, a effectué des dépenses d'ordre professionnel dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT la Politique de remboursement des dépenses des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;



CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles dans le modèle de répartition budgétaire suivant :

02-130-00-331;
02-220-00-331;
02-320-00-331;
02-400-00-331;
02-460-00-331;
02-610-00-331;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser le paiement du remboursement des dépenses de madame Marie-Claude Perron pour un montant de 134,16 \$.

Proposition adoptée.

5.1.4 FORMATIONS EN GÉOMATIQUE

5.1.4.1 INSCRIPTION À UNE SÉRIE DE FORMATIONS EN GÉOMATIQUE POUR L'ÉQUIPE D'INFO TERRITOIRE AU COÛT DE 12 271,88 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les demandes de plus en plus importantes des municipalités et des services internes de la MRC au service d'Info territoire;

CONSIDÉRANT QUE les équipements techniques et applications spécifiques à la géomatique évoluent rapidement;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir des connaissances techniques et spécifiques à jour pour certaines applications et équipements techniques en géomatique afin d'offrir une plus large offre de services d'Info territoire aux municipalités et aux services internes de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de 12 271,88 \$ de ces formations peut être financé minimalement à 50 % par Emploi Québec portant le coût total à 6 135,94 \$ ou moins;

CONSIDÉRANT QU'Emploi Québec offre plusieurs programmes de subvention pour développer et former la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles, pour payer la balance des sommes qui pourraient ne pas être remboursées par Emploi Québec, à même le fonds Covid-19 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) servant à financer les dépenses liées à la COVID-19 et aux améliorations technologiques des municipalités;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser les membres de l'équipe d'Info territoire à s'inscrire à une série de formations en géomatique au coût pouvant varier entre 6 135,94 \$ et 12 271,88 \$ plus taxes, ou moins, selon la demande financière d'Emploi Québec et **de mandater** le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** la documentation relative à l'inscription.

Proposition adoptée.



5.1.4.2 DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME D'EMPLOI QUÉBEC POUR LES FORMATIONS EN GÉOMATIQUE POUR L'ÉQUIPE D'INFO TERRITOIRE AU COÛT DE 12 271,88 \$, PLUS TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins de formation en géomatique pour l'équipe d'Info territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les demandes de plus en plus importantes des municipalités et des services internes de la MRC au service d'Info territoire;

CONSIDÉRANT QUE les équipements techniques et applications spécifiques à la géomatique évoluent rapidement;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir des connaissances techniques et spécifiques à jour pour certaines applications et équipements techniques en géomatique afin d'offrir une plus large offre de services d'Info territoire aux municipalités et aux services internes de la MRC;

CONSIDÉRANT le programme d'Emploi Québec offert par le gouvernement du Québec qui permet de profiter des investissements du gouvernement du Québec en offrant de l'aide financière consacrée à la formation;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial permet, avec ce programme, d'offrir de rembourser un montant minimum de 50 % des frais de formation et de la rémunération des employés en formation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est un organisme public;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription au programme est actuellement offerte;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de 12 271,88 \$ de ces formations peut être financé minimalement à 50 % par Emploi Québec portant le coût total à 6 135,94 \$ ou moins;

CONSIDÉRANT QU'Emploi Québec offre plusieurs programmes de subvention pour développer et former la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles pour payer la balance des sommes qui pourraient ne pas être remboursées par Emploi Québec, à même le fonds Covid-19 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) servant à financer les dépenses reliées à la COVID-19 et aux améliorations technologiques des municipalités.

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à la demande de financement auprès du gouvernement du Québec et **de mandater** le directeur général ou le directeur général adjoint à signer la documentation relative à la demande financière.

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 AVIS DE CONFORMITÉ

5.2.1.1 VILLE DE COTEAU-DU-LAC - RÈGLEMENT N° URB 300.27 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro URB 300.27 de la Ville de Coteau-du-Lac a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro URB 300 afin de modifier la grille des usages et des normes H-612;



CONSIDÉRANT le rapport d'analyse du règlement numéro URB 300.27 de la Ville de Coteau-du-Lac indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro URB 300.27 de la Ville de Coteau-du-Lac et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro URB 300.27 de la Ville de Coteau-du-Lac.

Proposition adoptée.

5.2.1.2 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 437-58 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-58 de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 437 afin de modifier certaines dispositions applicables aux constructions, bâtiments accessoires et stationnements;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 437-58 de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 437-58 de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 437-58 de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

5.2.1.3 VILLE DE PINCOURT - RÈGLEMENT NUMÉRO 780-22 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 780-22 de la Ville de Pincourt a pour objet de modifier le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780 afin de :

- Ajouter de dispositions particulières applicables à l'aménagement des espaces vacants et des stationnements dans les zones C1-01, C2-02, C3-01, C3-07, C1-28 et H1-31;
- Corriger le titre de l'article 227.5 afin d'y ajouter la zone C3-01;
- Ajouter l'usage « maison pour personnes retraitées non autonomes » en tant qu'usage autorisé dans la zone H4-10;
- Modifier les normes de stationnement pour les usages du type « résidences pour personnes âgées non autonomes »;
- Corriger une disposition de l'article 221 relative à la rue identifiée;



- Soustraire l'application de l'article 100 relative à la localisation d'une infrastructure de service d'utilité publique dans la zone H6-09;
- Ajouter une disposition à l'article 74 relative à l'aménagement d'un espace libre afin de prohiber les pelouses artificielles;
- Ajouter l'usage communautaire intensif « antenne de transmission et de réception d'ondes de télécommunication (radio, télévision, téléphone) » comme usage spécifiquement autorisé dans la zone C2-02;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 780-22 de la Ville de Pincourt indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le comité administratif **approuve** le règlement numéro 780-22 de la Ville de Pincourt et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 780-22 de la Ville de Pincourt.

Proposition adoptée.

5.2.1.4 VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1106 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1106 de la Ville de Saint-Lazare a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 771 afin d'apporter certaines modifications relativement aux conteneurs, aux abris temporaires, aux clôtures et aux marges avant secondaire dans les zones à haute densité, aux cases de stationnement pour personnes handicapées et aux enseignes d'organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse du règlement numéro 1106 de la Ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 1106 de la Ville de Saint-Lazare et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro 1106 de la Ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

5.2.1.5 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÉSOLUTION NUMÉRO 21-06-551 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 21-06-551 de la Ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet d'autoriser la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant l'immeuble situé au 500, boulevard Harwood, lot numéro 1 544 686, zone H5-755 visant à permettre la réalisation d'un projet intégré résidentiel.



CONSIDÉRANT QUE le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la résolution numéro 21-06-551 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le comité administratif **approuve** la résolution numéro 21-06-551 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'elle soit réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité de la résolution numéro 21-06-551 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

5.2.1.6 MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - RÈGLEMENT NUMÉRO 113-2012-10 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 113-2012-10 de la Municipalité de Saint-Polycarpe a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 113-2012 afin d'autoriser l'utilisation de conteneurs à certaines conditions et d'autoriser la fermeture du fossé dans la zone H1-26 à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 113-2012-10 de la Municipalité de Saint-Polycarpe indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 113-2012-10 de la Municipalité de Saint-Polycarpe et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 113-2012-10 de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

Proposition adoptée.

5.2.1.7 VILLE D'HUDSON - RÈGLEMENT NUMÉRO 526.15-2021 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 526.15-2021 de la ville d'Hudson a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 526 afin de modifier les normes relatives à la protection des arbres et des boisés;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 526.15-2021 de la ville d'Hudson indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-28 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu



que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 526.25-2021 de la ville d'Hudson et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro 526.15-2021 de la ville d'Hudson.

Proposition adoptée.

5.2.2 PROGRAMME RÉNORÉGION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC - CONFIRMATION DE LA SOMME DE 36 000 \$ MISE À LA DISPOSITION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR 2021-2022 : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 TECHNICIENNE EN GÉOMATIQUE (INFO TERRITOIRE) – ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR ET PERMANENCE: AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-09-12-05 de la séance du comité administratif de la MRC relative à la nomination de madame Tahio Isabel Arena Oropeza à titre de technicienne en géomatique, selon la définition de salariée temporaire de la convention collective en vigueur, depuis le 20 août 2018 jusqu'à ce jour;

CONSIDÉRANT les besoins du Service d'Info territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a pris en charge les dossiers de géomatique de Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV);

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de l'employée;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 690 00 141 - 12,50 %
02 130 01 141 - 12,50 %
02 690 01 141 - 75 %

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-29 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser l'embauche de madame Tahio Isabel Arena Oropeza pour une durée indéterminée, à 35 heures par semaine, et de confirmer sa permanence, à titre de technicienne en géomatique, selon la définition de salariée régulière, à compter du 8 juillet 2021, selon la classe 5, échelon 7, de la convention collective en vigueur et de confirmer son ancienneté à compter du 20 août 2018.

Proposition adoptée.



7.2 **COMMIS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : AUTORISATION DE CRÉATION DE POSTE ET DE RECRUTEMENT**

CONSIDÉRANT les besoins de la cour municipale régionale tel que discuté lors des rencontres du comité de la cour municipale régionale le 28 juin 2021 et de la table des ressources humaines le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de la cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-07-07-30 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'approuver la création d'un poste de commis à la cour municipale régionale;

de recruter un commis, à trente-cinq (35) heures par semaine, pour une durée indéterminée selon la classe 3 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

8. **SÉCURITÉ**

8.1 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

8.2 **SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

8.3 **SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

9. **COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

10. **ENVIRONNEMENT**

10.1 **COURS D'EAU**

Aucun sujet traité.

10.2 **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

10.3 **ÉCOCENTRES**

Aucun sujet traité.

11. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

11.1 **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

Aucun sujet traité.



11.2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Aucun sujet traité.

12. **DÉVELOPPEMENT**

12.1 **PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

12.2 **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

13. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.

14. **RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Laplante au llaplante@mrcvs.ca

16. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CA 21-07-07-31 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que la séance soit levée à 13 h 57.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier